

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année universitaire 2025-2026**

**BULLETIN DES DÉCISIONS n° 6**

**Séance du 29 mai 2026**

## **BULLETIN DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2026**

### **1) Rapport d'activité 2025**

Le Conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2025.

### **2) Bilan annuel du plan pluriannuel égalité 2025-2027**

Le Conseil d'administration a été informé du bilan annuel (mars 2025 à mars 2026) du plan pluriannuel pour l'égalité 2025-2027 par la Vice-présidente déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

### **3) Démarche d'évaluation Hcéres de l'établissement**

Le Conseil d'administration a été informé de la démarche d'évaluation Hcéres de l'établissement par le Vice-président délégué en charge du pilotage.

### **4) Modification des statuts du CEMU**

Le Conseil d'administration approuve les statuts modifiés du CEMU.

### **5) Plans de financement**

Le Conseil d'administration approuve les plans de financement pour la recherche suivants :

- HECTAAR – Histoire de l'édition : circulations transnationales, acteurs et archives (coût total du programme : 599 600 €) ;
- EXPLOREM – Étude d'acquisition de connaissance sur l'impact des engins de pêche de fond sur les habitats et les espèces à échelle locale et basée sur des connaissances in situ (coût total du programme : 275 094,60 €) ;
- ModAM<sup>3</sup> – Modélisation et algorithmes pour la localisation, la caractérisation et l'identification d'objets dans des nuages de points 3D massives, multi-échelles et temporelles (coût total du programme : 310 500 €) ;
- Expérimentation et démonstration d'un fauteuil roulant et d'un chariot autonomes au Centre Henri Becquerel (coût total du programme : 69 000 €).

### **6) Master Management: création du parcours « Management des projets industriels complexes »**

Le Conseil d'administration approuve la création du parcours « Management de projets industriels complexes » au sein du Master Management (IAE).

### **7) Dossier d'accréditation de l'ESIX Normandie**

Le Conseil d'administration approuve le dossier d'accréditation de l'ESIX Normandie auprès de la Commission des titres d'ingénieur.

### **8) Modifications et créations de passerelles**

Le Conseil d'administration approuve les modifications et les créations de passerelles (UFR Humanités et sciences sociales et UFR des sciences).

**9) Création du Bachelor « agro », mention « Génie agronomique et transitions »**

Le Conseil d'administration approuve la création du Bachelor « agro » – Mention « Génie agronomique et Transitions » en partenariat avec l'EPLEFPA Le Robillard.

**10) Création des Diplômes d'études spécialisées en pharmacie – Création de la maquette du Diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale**

Le Conseil d'administration approuve la création des Diplômes d'études spécialisées (DES) en pharmacie et la création de la maquette du DES officine (UFR Santé).

**11) Création du Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques**

Le Conseil d'administration approuve la création du Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (UFR Santé).

**12) Modification du calendrier universitaire (UFR Santé)**

Le Conseil d'administration approuve la modification du calendrier universitaire de l'année 2025-2026 de l'UFR Santé.

**13) Modification de l'organisation des enseignements du DIU « dialyse péritonéale » et du Premier cycle d'études maïeutiques**

Le Conseil d'administration approuve la modification de l'organisation des enseignements du DIU « Dialyse péritonéale » et du Premier cycle d'études maïeutiques (UFR Santé).

**14) Licence « Langues, littératures et civilisations étrangères ou régionales » (LLCER), parcours « Allemand – sciences politiques/enseignement »**

Le Conseil d'administration approuve la transformation du parcours « Allemand » en « Allemand – sciences politiques / enseignement » de la Licence à compter de la rentrée 2027/2028 (UFR LVE).

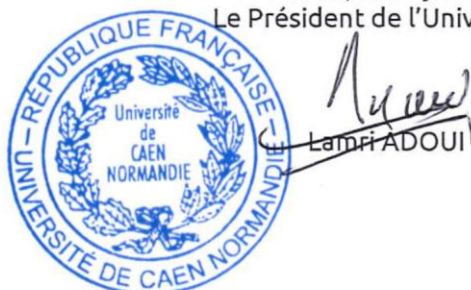
**15) Préparation au Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)**

Le Conseil d'administration approuve la création de la préparation de diplômés de licence au CAPEPS (UFR STAPS et INSPE).

**16) Motion**

Le Conseil d'administration approuve une motion concernant le décret n°2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers (Annexe 1).

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> juin 2026,  
Le Président de l'Université,



**Motion du Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie – 29 mai 2026**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie exprime sa profonde inquiétude face au décret n°2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers. Ce texte instaure un encadrement renforcé des exonérations accordées aux étudiants internationaux hors Union européenne et pourrait, à terme, créer un précédent préoccupant pour l'avenir du service public universitaire.

Ce décret interroge le principe fondamental d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur public, indépendamment de la situation administrative ou de l'origine des étudiants. Il s'éloigne des pratiques et des valeurs qui fondent l'enseignement supérieur français et guident l'action des universités.

Dans un contexte international marqué par des tensions croissantes, des atteintes aux libertés académiques et des situations de vulnérabilité pour nombre d'intellectuels, étudiantes et étudiants dans leurs pays d'origine, cette orientation risque de fragiliser durablement l'attractivité scientifique, intellectuelle et universitaire de la France.

Alors que les plus hautes autorités de l'État ont rappelé à plusieurs reprises la vocation de la France à accueillir et à attirer les talents internationaux, notamment extracommunautaires, ce décret révèle un décalage troublant entre les ambitions affichées et leur traduction concrète.

Le Conseil d'Administration souligne par ailleurs que ce décret ne saurait constituer une réponse durable à la crise budgétaire que connaissent de nombreuses universités, confrontées à un sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'effort budgétaire, lorsqu'il est invoqué, doit être porté à l'échelle des choix publics nationaux et ne peut se traduire par des mesures affectant les publics les plus vulnérables, déjà impactés par la suppression des aides au logement.

Le Conseil d'Administration :

- Réprouve fermement le décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 et les logiques de sélection par l'argent qu'il institutionnalise dans l'enseignement supérieur public français ;
- Réaffirme avec force son attachement aux valeurs d'ouverture, de partage, de dialogue et de transmission des savoirs ;
- Appelle de ses vœux une politique réellement ambitieuse en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'attractivité internationale de la France, fondée sur l'accueil, la coopération académique et la défense des libertés intellectuelles ;
- S'engage à la transparence et à l'équité concernant les critères d'exonération ;
- Mandate la présidence pour se rapprocher des collectivités en vue de créer un fonds de solidarité, afin de soutenir les étudiantes et étudiants les plus fragilisés ;
- Exprime sa solidarité avec l'ensemble des étudiantes et étudiants extracommunautaires inscrits dans notre établissement.